



3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du
Conseil Communautaire
Du lundi 22 avril 2013
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de convocation	: le 16 avril 2013
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 18
Nombre de délégués donnant pouvoir	: -
Nombre de délégués votants	: 18

Présents : Mesdames/Messieurs - BOURDES Françoise, BERTHIER Yvon, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GARDE Gérard, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MILESI Gérard, PERRET Gilles, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel, POCHAT-BARON Pascal, RICOTTI Pierre.

Absents excusés : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand BUCHACA Joël, CHAPUIS Bernard, DECROUX Rémi, FOLLEA Dominique, MAADOUNE Françoise, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, PELISSON Jean, PELLISSON Yves, PELISSIER Philippe, PITTET Serge, VUAGNOUX Daniel.

Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur FOREL interroge les membres du Conseil Communautaire sur les éventuelles remarques et modifications à apporter au procès verbal de la séance du 25 mars dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. est approuvé à l'unanimité de ses membres.

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions du Président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le Conseil Communautaire.

1. Enfance-Jeunesse : Convention pluriannuelle d'objectifs avec la MJCI Les Clarines

Suite au projet de territoire mis en œuvre en 2012 sur la CC4R, les 11 communes de la Communauté de Communes des 4 Rivières ont transféré, à cette dernière, leur compétence « actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des seules politiques contractuelles : A.L.S.H., P.I.J., L.A.E.P., M.J.C.I. » ainsi que la possibilité de formaliser ce partenariat par l'intermédiaire de conventions d'objectifs. Cet engagement comprend les actions présentes et à venir réalisées par la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale « les Clarines » à destination des jeunes de 4 ans à 18 ans.

L'accueil de loisirs ainsi que les activités de loisirs et culturelles se sont considérablement développés sur l'ensemble du territoire comptant ainsi un site principal et des structures délocalisées. Ce maillage participe à la diffusion d'une culture d'éducation populaire à l'égard de notre jeune population.

Suite à la prise de compétence de juin dernier, une convention d'objectifs de 4 mois a été signée afin de permettre l'application du statut de commune partenaire à l'ensemble des communes du territoire.

Il a été décidé de rédiger une nouvelle convention pluriannuelle afin d'inscrire ce partenariat dans la durée.

Cette nouvelle convention d'une durée de 4 ans court du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

La participation de la CC4R a été fixée à 184 000€ par an pendant 4 ans.

Chaque année, une évaluation des projets menés dans le respect des objectifs de la convention sera réalisée.

Le montant de la subvention pourra être réévalué en fonction des nouveaux projets proposés par la MJCI Les Clarines sous couvert de respecter les objectifs initiaux et d'être approuvés par le Conseil d'Administration de l'association dans un premier temps puis par la CC4R.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, Monsieur FOREL aborde la question de la mise à disposition des locaux du Nid situé à St-Jeoire et appartenant à la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.).

En effet, lors du dernier Conseil d'Administration de la MJCI, une demande de participation financière annuelle a été formulée par la MJCI auprès de la C.C.4.R.

La demande, d'un montant de 184 000€, soit 24 000€ de plus que la participation des communes de l'année 2012 était justifiée par le projet de réforme tarifaire de l'accueil de loisirs et le développement du service jeunesse.

Parallèlement à cette demande financière, la MJCI s'est engagée dans une démarche de rationalisation de ses dépenses notamment celles liées à l'occupation des locaux du Nid pour les 12-15 ans.

Par ailleurs, il est rappelé que la réforme tarifaire engendre une augmentation pour certaines tranches de la population mais à ce jour, aucune tranche ne paie le coût réel du service.

Aujourd'hui, il est impossible d'affirmer dans quelle mesure la réforme tarifaire aura un impact sur l'équilibre budgétaire de l'association.

Il est précisé que la nouvelle tarification prévoit 6 tranches de tarifs en fonction des quotients familiaux des familles :

TRANCHES	Quotient Familial	Journée	1/2 journée
1 *	0 à 800	9,00 €	2,50 €
2	801 à 1000	15,00 €	5,50 €
3	1001 à 1200	20,00 €	8,00 €
4	1201 à 1800	24,00 €	10,00 €
5	1801 à 3000	28,00 €	12,00 €
6	3001 et +	32,00 €	14,00 €
EXTERIEUR		34,00 €	15,00 €

* Tarif applicable sur présentation bons vacances CAF

Tarif repas : 4€ compris dans la journée,
il peut être pris en plus d'une demi-journée.

Extérieur: Résidents hors communes de la CC4R et de Bogève

Concernant l'ALSH située dans les locaux du Nid la participation versée à la F.O.L. par la MJCI est proportionnelle à la fréquentation constatée des enfants de l'A.L.I. au Nid.

Initialement, la MJCI et la FOL avait décidé de la mise en place d'un partenariat entre ces deux structures sur le temps de l'accueil de loisirs. En effet, la F.O.L. gérait à l'époque un centre de loisirs sur la Commune de St-Jeoire.

Du fait de cette collaboration, il avait été décidé entre les deux structures que les enfants les plus âgés de l'accueil de loisirs seraient accueillis dans les locaux du Nid avec des temps d'intervention d'animateurs et éducateurs de la F.O.L.

Une convention d'objectifs a été passée entre les deux associations. Or, ces deux structures ont décidé semble t'il de dénoncer la convention qui les liait. La MJCI propose à la FOL de définir ensemble un nouveau partenariat répondant davantage aux besoins des jeunes accueillis et des réalités de terrain.

La MJCI a rencontré la F.O.L. à de nombreuses reprises à ce propos. Monsieur PERRET, Maire de St-Jeoire a lui aussi participé à l'une de ces rencontres et en rapporte le contenu.

Monsieur PERRET précise qu'il n'est d'ailleurs pas favorable à la coexistence de deux centres de loisirs sur le territoire de sa commune.

Monsieur FOREL fait lecture du courrier envoyé par la MJCI à la FOL à ce sujet.

Plusieurs élus font part de leur inquiétude quant à la dénonciation de cette convention. Si la MJCI quitte les locaux du Nid, qu'en sera-t-il du centre de loisirs de St-Jeoire ? Ce service sera-t-il toujours organisé ?

Il est toutefois rappelé que la Communauté de Communes ne s'est pas engagée à verser une subvention d'équilibre à l'association quand bien même les comptes de l'association seraient déficitaires à l'issue de l'année budgétaire.

Monsieur FOREL rappelle l'historique lié en termes de subventions versées par les Communes à la MJCI Les Clarines.

Le montant de la subvention a longtemps été de 110 000€ avec la Commune de Bogève. En 2011-2012, les Communes ont voté une augmentation de leur participation à hauteur de 50 000€ portant le montant de la subvention des communes à 160 000€, Commune de Bogève y compris. Les Communes de la CC4R versaient à elles-seules environ 154 000€. La CC4R a repris cet engagement lors du transfert de compétences en juin 2012.

Aujourd'hui, la participation est fixée à 184 000€. En outre, la CC4R a décidé de reverser le montant équivalent à la prestation perçue dans le cadre du CEJ à la MJCI.

Un montant dégressif d'environ 7 000€ la première année sera versé à la MJCI ce qui porte à 191 000€ le montant de la participation de la CC4R à la MJCI pour l'année 2013.

Madame CHAFFARD propose que la subvention soit versée de manière fragmentée afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la convention avant le versement d'une part de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Vice-président à signer la convention et à verser la participation telle que prévue dans la convention soit 80% du montant total en avril et le solde de

la subvention en fin d'année après évaluation des objectifs inscrits dans la convention.

Par ailleurs, les membres du Conseil Communautaire demandent à ce que soit précisé dans la délibération, que la participation financière de la CC4R est conditionnée à la réalisation d'objectifs définis dans la convention notamment assurer un accueil de loisirs pour les enfants de 3 ans à 12 ans et un développement du secteur jeune.

2. Environnement et Développement Durable – Présentation des différentes étapes sur la prise de compétence déchets par la CC4R

Monsieur FOREL introduit le point relatif à la compétence déchet et cède la parole à Mme CHAFFARD, Vice-présidente en charge des questions liées à l'environnement et au développement durable.

Madame CHAFFARD rappelle l'historique des travaux menés sur cette thématique :

L'atelier du 13 décembre 2011 portant sur la définition d'un projet de territoire a été organisé parallèlement à l'étude menée par le cabinet KPMG (2 réunions de bureau en 2011 ainsi qu'une réunion plénière au Conseil Communautaire du 19 décembre 2011).

Lors de l'élaboration du projet de territoire, le Conseil Communautaire avait proposé aux Communes le transfert des compétences suivantes :

- Mise en place et gestion d'un réseau de déchèteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchèteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchèteries (mise à disposition de bennes de récupération en apports volontaires hors tri sélectif),
- Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménagères et déchets assimilés à compter de 2013.
- Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des Ordures Ménagères et autres déchets.

Le Conseil Communautaire lors de sa réunion en date du 11 juin 2012 a constaté l'absence de majorité qualifiée de la part des Communes de la CC4R sur le transfert de compétence. Par conséquent, la gestion de cette dernière est restée à la charge des Communes.

Suite au refus des Communes de transférer leur compétence « ordures ménagères » Monsieur le Préfet, dans un courrier en date du 14 juin 2012 sur l'impossibilité de scinder les compétences Collecte et Traitement des OM. Aussi, les élus de la CC4R ont été alertés sur leur manque de compétence à assurer la gestion des déchèteries en intercommunalité.

Par conséquent, lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2012 il a été décidé de poursuivre l'étude sur la prise de compétence déchets par la CC4R et de demander à Mr le Préfet un délai pour une mise en conformité.

Dans sa lettre du 25 juillet 2012 Mr le Préfet accordait un délai à la CC4R afin de lui permettre de régulariser la situation.

Néanmoins, le marché d'exploitation des déchèteries de Fillinges et St-Jeoire arrive à son terme en janvier 2015. Cette gestion reviendrait aux communes dans l'hypothèse où ces dernières ne transfèreraient pas à la CC4R la totalité de la compétence déchet / ordures ménagères.

Aujourd'hui et avec ses compétences actuelles, la Communauté de Communes se trouve confrontée à plusieurs difficultés :

- Impossibilité de renouveler la procédure de marché du fait de l'absence de compétence officielle pour gérer ce service ;
- Impossibilité de déposer de nouveaux projets de déchetteries et d'obtenir des subventions ;

Pour illustrer ce propos, Mme CHAFFARD donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Sous-Préfet informant de sa décision de rejeter la demande de DETR formulée par la CC4R liée au projet de construction des deux nouvelles déchèteries du fait de l'absence de compétence propre de la structure intercommunale sur cette thématique,

- Perte de la bonification DGF (100 000 € /AN) en cas d'absence de prise de compétence Déchets par la CC4R.

Depuis plusieurs mois, la CC4R réunit régulièrement les élus sur cette question :

- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 3 septembre 2012,
- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 18 septembre 2012,
- Réunion des Maires en date du 16 octobre 2012,
- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 30 octobre 2012,
- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 31 janvier 2013,
- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 28 mars 2013,
- Réunion de bureau des Vice-présidents en date du 16 avril 2013.

Au cours de ces réunions de travail, un état des lieux a été mené sur le territoire concernant les marchés de collecte des ordures ménagères des Communes. À ce jour, il apparaît qu'un grand nombre de Communes n'ont pas remis en concurrence des marchés. Par ailleurs, quasiment aucune des Communes de la CC4R hormis la Commune de Fillinges qui applique la TEOM, ne dispose aujourd'hui d'un budget annexe.

Enfin, l'avenir du SIVOM de Cluses reste incertain du fait de la redéfinition de la carte intercommunale de Cluses et de son agglomération ainsi que de l'écriture de leur projet de statuts.

Afin d'envisager le transfert de cette compétence « *Déchets* » à la Communauté de Communes des 4 rivières au 1^{er} janvier 2015, il vous est proposé un retro-planning retraçant les différentes étapes dans l'objectif d'une prise de compétence :

- Réalisation d'un groupement de commande pour la collecte, dans le cadre d'une prestation de service réalisée par la CC4R et ce, pour les 8 communes dont les marchés doivent être renouvelés soit Faucigny, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, St-Jean de Tholome et Ville-en-sallaz. Cette prestation débutera en mai 2013 pour une mise en service en janvier 2014; une commune sera alors désignée pour être la commune porteuse du groupement de commandes. Monsieur FOREL indique qu'il sera proposé au Conseil Municipal de Fillinges de renégocier également son marché de collecte d'OM à terme en novembre 2013.
- Entre mars et avril 2014 les élections municipales et l'installation du nouveau Conseil Communautaire auront lieu ;

- A partir de juin 2014, la procédure de transfert de compétence pourra de nouveau être lancée au sein des conseils municipaux afin que le service de collecte puisse être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2015.

Concernant la prestation de service, Madame CHAFFARD précise qu'un travail de recensement des besoins en termes de collecte mais également de tri sélectif devra avoir lieu dès les prochaines semaines si le Conseil Communautaire accepte la démarche proposée.

L'objectif de ce groupement de commande, au-delà de la mise en conformité des marchés avec la réglementation, est bien sur d'améliorer le service rendu à la population et de mettre en cohésion le coût de la prestation effectuée.

Par ailleurs, un poste liée à la mise en œuvre du projet de territoire, notamment la mise en œuvre de la compétence déchet a été crée en fin d'année 2012 et prévu au budget primitif 2013.

Mme CHAFFARD précise également que le SIVOM de Cluses peut intervenir dans le cadre de sa mission pour l'accompagnement de notre EPCI dans la mise en œuvre de la compétence « déchets »

Après un tour de table, il est décidé, à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, d'adopter une délibération de principe sur

- La possibilité donnée à la CC4R de réaliser une prestation de service pour le compte de ses communes membres afin d'harmoniser et régulariser les marchés de collecte d'Ordures Ménagères t de tri sélectif.
- La possibilité de réaliser cette mission en faisant appel soit à l'expertise des services du SIVOM DE CLUSES soit au recrutement d'un agent contractuel.
- Le principe d'un transfert de la compétence *Déchets* à la CC4R au 1^{er} janvier 2015,
- D'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne tenue de cette décision.

3. Environnement et Développement Durable - Bilan 2012 de l'exploitation des déchèteries communautaires

Dans le cadre du marché de service passé avec la Société Excoffier un bilan annuel de l'exploitation des sites de Fillinges et St-Jeoire est obligatoirement transmis à la Communauté de Communes.

Ce document vous est communiqué pour information et n'appelle aucune délibération de la part du Conseil Communautaire.

Le bilan 2012 de l'exploitation des déchèteries communautaires est présenté par Mme CHAFFARD.

BILAN MATIERE

La période couvre l'année 2012 dans sa totalité.

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL	TOTAL 2011	Evolution
	tonnage	tonnage	tonnage	tonnage	%
Bois	529,020	419,020	948,040	819,620	
Batteries	5,379	2,267	7,646	1,638	
Cartons	113,100	71,060	184,160	188,520	
Déchets verts	771,320	714,140	1485,460	1131,240	+31%
DEEE	95,564	102,173	197,737	168,720	
DMS	16,963	13,713	30,676	27,867	
Encombrants	293,960	283,200	577,160	459,460	+25%
Ferraille	121,480	130,466	251,946	238,380	
Gravats	662,350	552,460	1214,810	1024,110	+18%
Huiles végétales	1,028	1,644	2,672	1,400	
Huiles minérales	3,150	3,718	6,868	5,867	
Incinérables	152,640	96,360	249,000	232,220	
Néons	0,374	0,190	0,564	0,306	
Plâtre	42,520	71,180	113,700	88,100	
Pneumatiques	6,740	10,120	16,860	20,540	
Textile	0,869	1,398	2,267	NA	
Verre	NA	NA	0,000	9,600	
TOTAL (t)	2816,457	2473,109	5289,566	4417,588	+19%
Répartition (%)	53	47			

Nota :

Le flux carton reste important sur Fillinges (60% du total).

Les autres flux majeurs sont proches d'un équilibre.

Encombrants + incinérables = 16% du total, ce qui est assez faible et lié au poids relatif des déchets verts et à un bon tri sur déchetteries.

BILAN MATIERE

L'évolution est obtenue en comparant les tonnages sur les périodes février – décembre pour chacune des années (ouverture la déchetterie en février 2011):

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL
	%	%	%
Bois	7,8	12,1	9,6
Batteries	926,2	99,2	351,6
Cartons	-18,6	6,0	-10,5
Déchets verts	17,0	43,5	28,5
DEEE	5,2	13,3	9,2
DMS	0,0	5,0	2,3
Encombrants	8,2	31,7	18,6
Ferraille	2,4	1,0	1,7
Gravats	12,3	14,8	13,4
Huiles végétales	2,4	315,2	90,9
Huiles minérales	38,8	3,4	17,1
Incinérables	11,0	-9,5	1,8
Néons	96,8	50,0	79,1
Plâtre	-7,0	49,4	20,2
Pneumatiques	-55,3	-3,4	-28,8
Textile	NA	NA	NA
Verre	NA	NA	-100,0
GLOBALE (%)	9,0	21,5	14,5

Nota : Fillinges

Baisse du flux carton : moindre utilisation par Le Fournil du Mitron.

Hausse des batteries : conteneur maritime.

Nota : Saint-Jeoire

Hausse des D.V. : afflux lié aux pros.

Hausse des batteries : conteneur maritime.

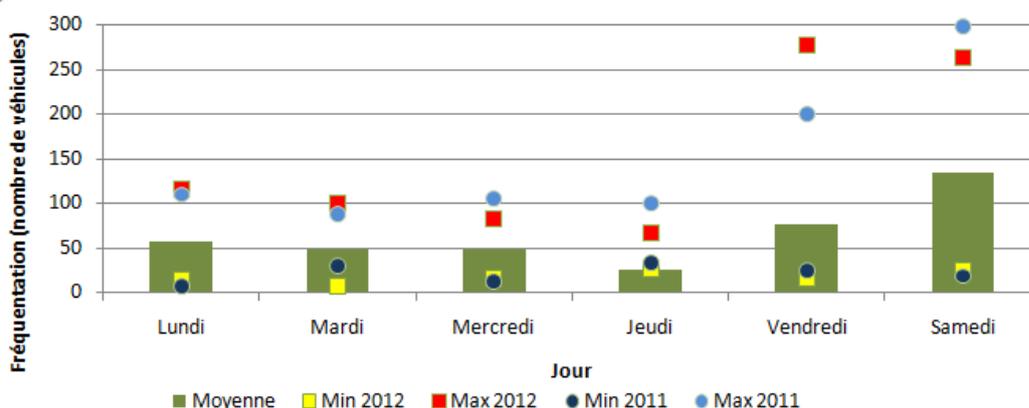
Baisse des incinérables : Christian fait ouvrir les sacs -> meilleur tri.

Analyse :

Matière	Cause									
Toutes	Les hausses de tonnages sur les deux sites sont à mettre en relation avec la hausse de la population estimée à 2%.									
Toutes	Les déchetteries, notamment celle de Saint-Jeoire, sont mieux connus des usagers et donc plus utilisées qu'en 2011 (année de démarrage du marché).									
Déchets verts, plâtre, couple incinérables+encombrants	<p>Fermeture de l'accès aux professionnels sur la déchetterie de La Roche sur <u>Foron</u> le 03/05/12.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>01/02 – 30/04</th> <th>01/05 – 31-12</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fillinges</td> <td>-0,5</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Saint-Jeoire</td> <td>6,4</td> <td>37,6</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lecture : sur Saint-Jeoire, la hausse des tonnages est plus forte après la fermeture aux pros de celle de La Roche sur <u>Foron</u>, témoignant d'un éventuel report.</p>	Site	01/02 – 30/04	01/05 – 31-12	Fillinges	-0,5	15	Saint-Jeoire	6,4	37,6
Site	01/02 – 30/04	01/05 – 31-12								
Fillinges	-0,5	15								
Saint-Jeoire	6,4	37,6								
Déchets verts	Interdiction du brûlage sauvage.									

Déchetterie de Fillinges

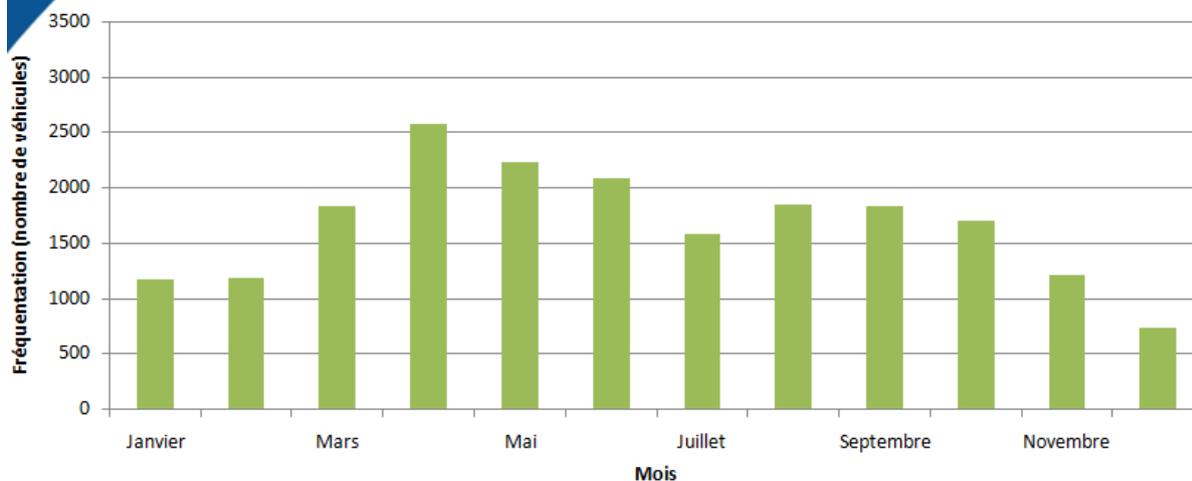
Fréquentation journalière moyenne, en 2011 et 2012



Le pic d'affluence le vendredi est bien plus fort qu'en 2011.

Les moyennes journalières sont annuelles, celle du jeudi comprend donc la période hivernale (déchetterie fermée). C'est pourquoi la moyenne peut être plus basse que la fréquentation minimale.

Evolution de la fréquentation mensuelle durant l'année 2012

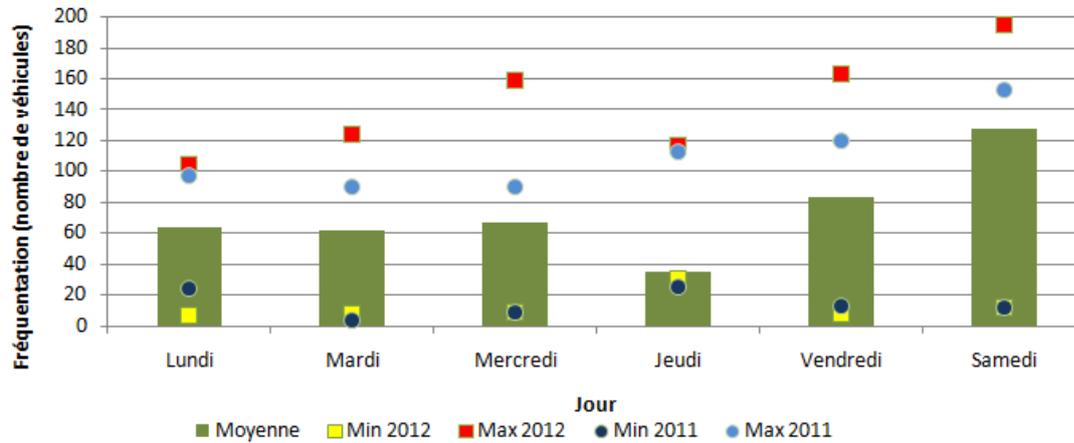


Comparé à 2011, le profil est assez similaire avec un fort mois d'avril.

En 2012, c'est le mois de juillet qui a été victime d'une météo médiocre (ce fut août en 2011).

Septembre est un peu en retrait.

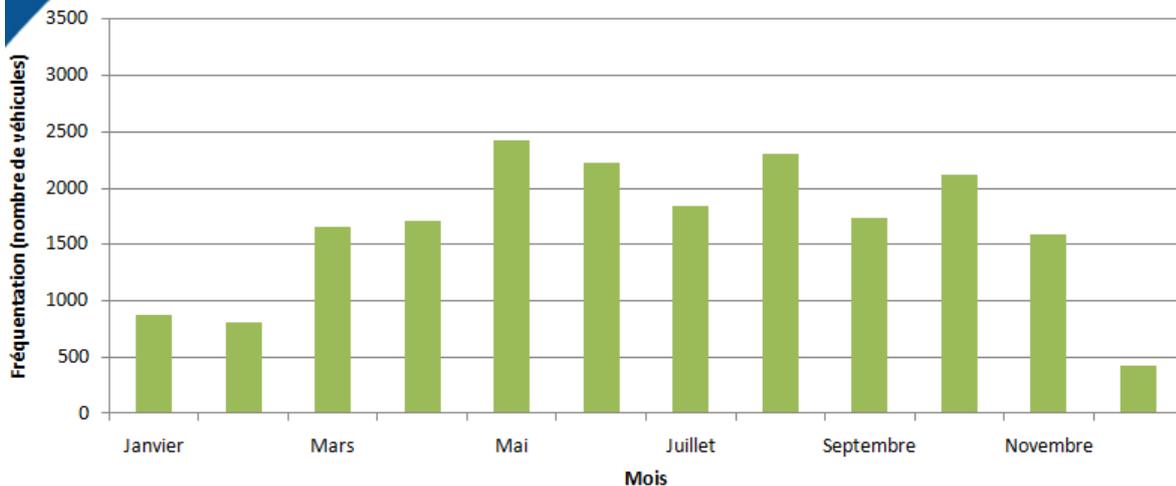
Fréquentation journalière moyenne, en 2012 et 2011



Les pics sont beaucoup plus importants qu'en 2011, ceci pour tous les jours. On peut en particulier noter une très forte évolution à la hausse pour mercredi et vendredi.

C'est une difficulté supplémentaire qui engage une réflexion sur les plages d'ouverture (voir partie axes d'amélioration).

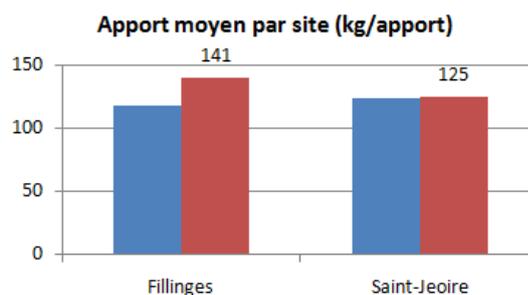
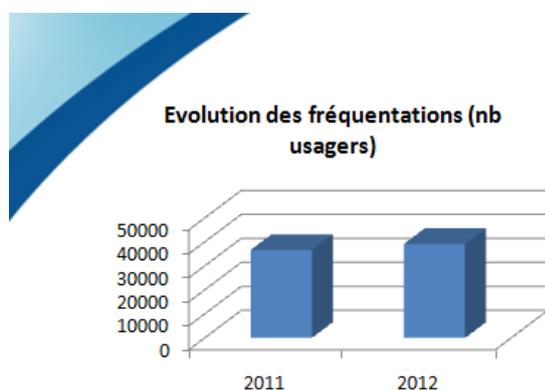
Evolution de la fréquentation mensuelle durant l'année 2012



Le profil est différent de 2011 : fréquentation globale plus élevée avec des mois de mai et octobre forts.

Cela peut s'expliquer par la présence de déchets verts sur ces périodes.

Synthèse : fréquentations & tonnages



Synthèse :

2027 et 19725 usagers ont eu recours aux déchetterie de Fillings et Saint-Jeoire.

Les apports sont en moyenne de 141 kg/apport sur Fillings et 125 kg/apport sur Saint-Jeoire. Les valeurs sont donc élevées. L'apport en déchetterie s'élève à **302 kg/hab** [17500 hab DGF], ce qui est supérieur à la moyenne nationale (205 en 2009).

La fréquentation totale est 39752 usagers, **50 % sur Fillings et 50% sur Saint-Jeoire** contre respectivement 56% et 44% en 2011. Cette évolution s'explique par une baisse de 5% sur Fillings et une hausse de 25% sur Saint-Jeoire.

Les données sont plus fiables en 2012 qu'en 2011 (car le marché débutait en 2011).

Répartition mensuelle : Fillings et Saint-Jeoire

Année 2012 complète :

Déchetterie	Volume (m3) [évolution]	Apport (nombre) [évolution]
Fillings	212 [-77%]	90 [-70%]
Saint-Jeoire	1544 [+11%]	631 [+18%]

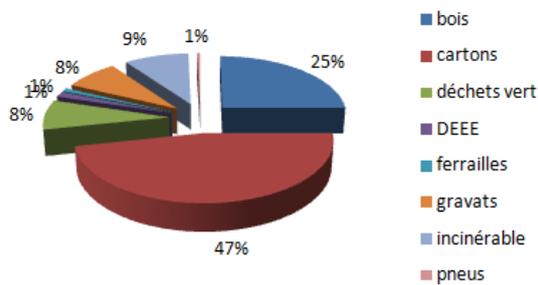
Année 2011 sans janvier :

Déchetterie	Volume (m3)	Apport (nombre)
Fillings	946	305
Saint-Jeoire	1388	534

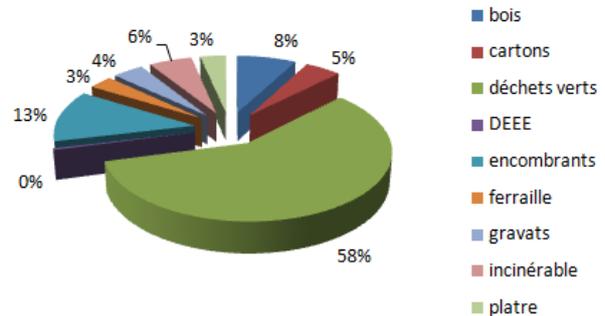
Madame CHAFFARD explique que l'augmentation des tonnages à St-Jeoire est certainement due à la modification des habitudes des habitants du territoire notamment les habitants de Viuz en Sallaz qui s'orientent davantage sur le site de St-Jeoire plus adapté aux gros véhicules qu'à Fillings.

Ventilation des matières : Fillinges et Saint-Jeoire

Fillinges : répartition des apports selon la matière (en volume)



St Jeoire : répartition des apports selon la matière (en volume)



Analyse: on peut noter une très grande différence dans la répartition des flux lié à la typologie des professionnels.

Saint-Jeoire: la part des D.V. passe de 37% à 58%. Baisse de la part des gravats.

Fillinges: la part du carton passe de 40% à 47% en lien avec la baisse des incinérables (15% à 8%).

Estimation des tonnages déposés par les professionnels

FILLINGES	m3 déposés	Masse	SAINT-JEOIRE	m3 déposés	Masse
bois	53	6,81	bois	120	16,11
carton	99	7,64	carton	73	4,59
DEEE	3	0,30	DEEE	6	4,00
déchets verts	17	3,30	déchets verts	900	182,57
encombrants	0	0,00	encombrants	192	25,23
gravats	17	15,73	gravats	63	56,70
incinérables	20	1,97	incinérables	87	8,95
métaux	2	0,22	métaux	49	4,90
platre	0	0,00	platre	52	16,90
pneus	1	0,07	pneus	0	0,00
TOTAL (t)	212	36	TOTAL (t)	1542	320
Tonnage total du site		2816	Tonnage total du site		2473
% du tonnage total du site		1,3	% du tonnage total du site		12,9

Analyse: La part des pros régresse sur Fillinges (-120 t) et passe de **6% des tonnages à 1%**. Cela est aussi le cas sur Saint-Jeoire puisque elle diminue de **15% à 13%**, malgré une augmentation du tonnage en valeur absolue (**+28 t**).

Part totale sur les 2 sites : 6,7% pour 356 t.

Concernant l'exploitation même des déchèteries, Madame CHAFFARD et Monsieur FOREL indiquent que suite à la constatation répétée de manquement dans la gestion des deux sites de la CC4R, une procédure d'application des pénalités conformes au cahier des charges du marché public a été lancée à l'encontre de l'entreprise EXCOFFIER.

Nature des déchets	MEGEVETTE	ONION	St Jean de T.	TOTAL
	tonnages	tonnages	tonnages	tonnages
DEEE	4,597	1,320	2,199	8,116
Encombrants	7,320	2,580	14,820	24,720
Ferraille	4,640	1,660	7,800	14,100
TOTAL	16,557	5,560	24,819	46,936

12 mouvements

Les dates des prochaines actions Communales 2013 sont les suivantes :

- Commune de MEGEVETTE du mercredi 15 mai au 28 mai 2013,
- Commune d'ONNION du 29 mai au 11 juin 2013,
- Commune de St JEAN du 12 juin au 21 juin 2013.

4. Développement économique –Création de deux zones d'activités communautaires - Acquisition de divers terrains sur les Communes de St-Jeoire et de Peillonex

La Communauté de Communes des Quatre Rivières est compétente depuis le 14 juin dernier pour la création et la réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Les élus de la CC4R ont identifié deux communes pouvant accueillir une zone d'activités d'intérêt communautaire : La commune de Peillonex d'une part et la commune de St Jeoire en Faucigny d'autre part.

Afin de dynamiser le tissu économique local, ces deux zones d'activités accueilleront notamment des artisans.

Concernant la Commune de Peillonex : La Communauté de Communes des Quatre Rivières souhaite acquérir trois parcelles de terrain situées au lieudit CRETE à PEILLONNEX. Ces parcelles sont cadastrées sous les n° A 260 / 261 / 262 pour une superficie totale de 5547 m².

Les terrains appartiennent aux conjoints CARRIER et à Mme Nicole MERCIER pour la parcelle 262A et à Monsieur MEYNET pour les parcelles 260 et 261.

Conformément aux estimations des services de FRANCE DOMAINE, le prix de vente de ces terrains situés en zone NAX est évalué à 10 € le m². Le montant de cette transaction est déterminé à 55 470€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De faire l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées au prix de 10€ le m² conformément aux estimations de FRANCE DOMAINE) soit 55 470€.
- De donner l'autorisation à Mr le Président ou le 1^{er} Vice-président de signer tous documents correspondants et faire les démarches nécessaires.

Concernant la commune de St Jeoire : La Communauté de Communes des Quatre Rivières serait intéressée par l'acquisition d'une parcelle de terrain communale située au lieudit LA PALLUD à St JEOIRE.

Le terrain est cadastré sous le n° C 2809 pour une superficie totale de 870 m².

Conformément aux estimations des services de FRANCE DOMAINE, le prix de vente de ce terrain situé en zone NAXa est évalué à 10 € le m². Le montant de la transaction est fixé à 8 700 €uros.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition des parcelles (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Monsieur CHATEL s'interroge sur la surface totale de la Zone d'activités de Peillonex. Qu'en est-il de ce terrain ? Cette surface suffit-elle à l'ensemble du projet de déchèterie et de zone d'activités ?

Monsieur FOREL informe l'assemblée que le propriétaire d'un des terrains souhaite pouvoir occuper un lot au sein de la zone d'activités pour mener son activité professionnelle.

Des négociations sont actuellement en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- De faire l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées au prix de 10€ le m² conformément aux estimations de FRANCE DOMAINE soit 8 700€.
- De donner l'autorisation à Mr le Président ou le 1^{er} Vice-président de signer tous documents correspondants et faire les démarches nécessaires.

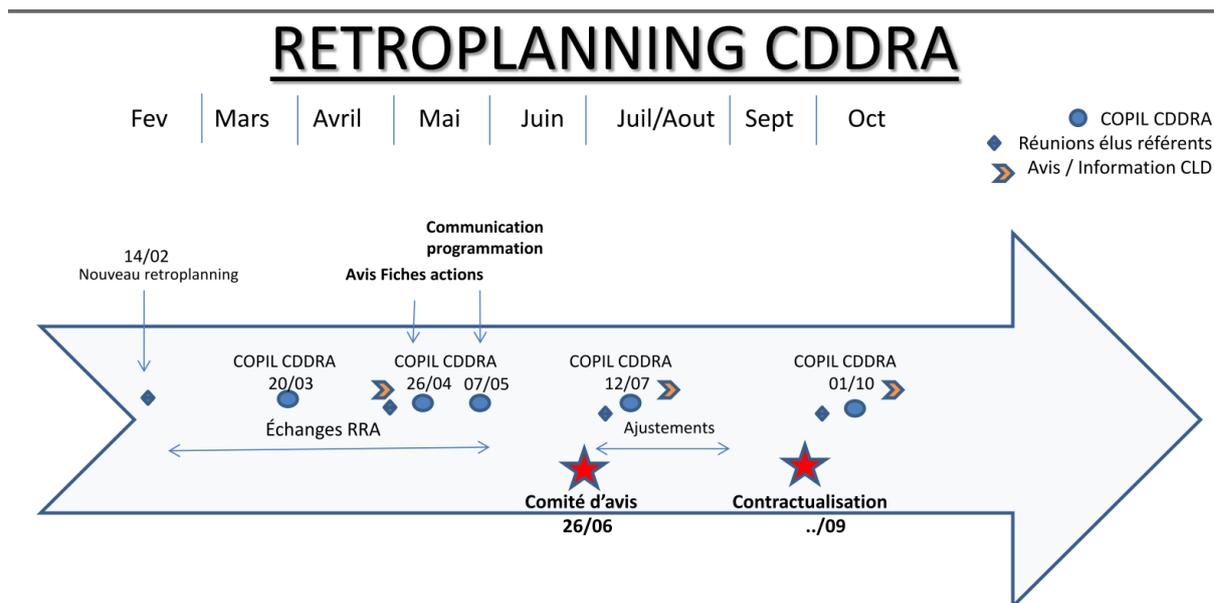
5. Point sur le CDDRA du Genevois Français - Calendrier / fiches actions

La Communauté de Communes des 4 Rivières est engagée depuis 2010 dans la démarche du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes du Genevois Français avec la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté d'agglomération Annemasse-Agglomération Les Voirons, la Communauté de Communes Arve-et-Salève, la Communauté de Communes de la Vallée Verte, la Communauté de Communes du pays Rochois et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, côté Ain, la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien et la Communauté de Communes du pays de Gex.

Ce contrat permet d'obtenir des financements sur un certain nombre de projets conformes à la stratégie de territoire définie de concert avec l'ensemble des EPCI et partenaires.

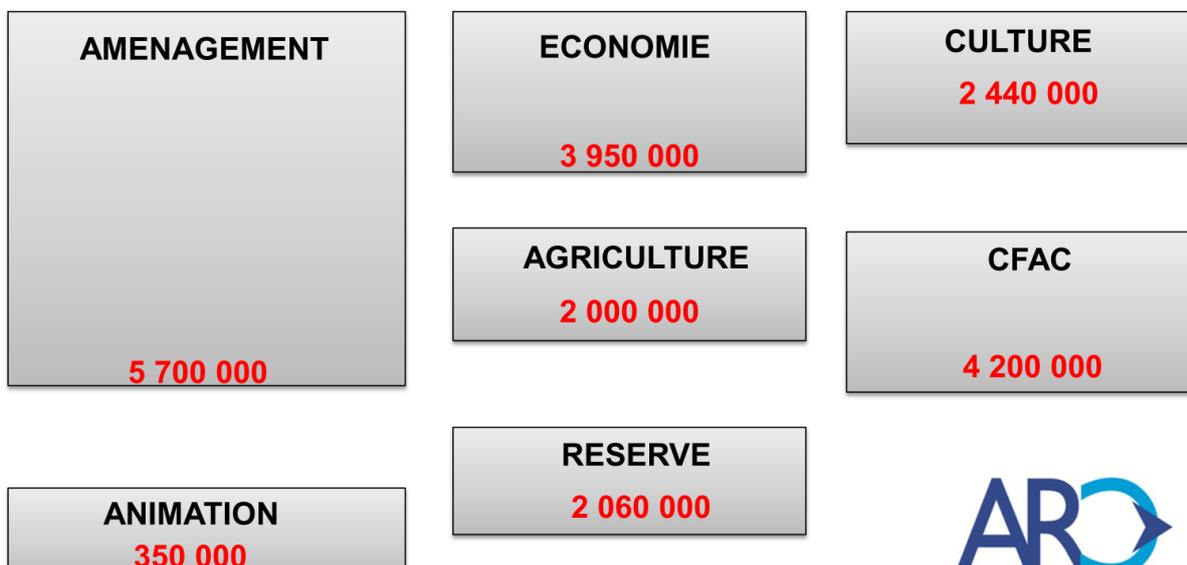
Le contrat, dont l'animation est portée aujourd'hui par l'ARC Syndicat Mixte, sera signé à la rentrée 2013.

Le planning et la décomposition des crédits sont les suivants :



Les crédits attribués au territoire sont répartis selon plusieurs thématiques.

► **Ventilation financière**



Les projets de la Communauté de Communes ainsi que ceux communiqués par les associations et les Communes du territoire sont présentés par Monsieur le Président :

✚ **Projets a priori éligibles aux financements du CDDRA**

➤ **Volet économique**

Proposer aux entreprises des solutions d'accueil adaptées et qualitatives

- Création d'une zone d'activité « vitrine du territoire » notamment en direction de l'économie présente
- Requalification des zones d'activité économique existantes

➤ Volet Mobilité

Répondre aux besoins de mobilité et diversifier les modes de déplacement

- Encourager des actions en faveur d'un transport performant et durable sur tout le territoire
 - Expérimentation d'un système de transport à la demande
 - Connaître les déplacements sur le territoire : observatoire « Transports » sur le Genevois Français
 - Améliorer les dessertes en TC

Développement de l'intermodalité en valorisant les points et pôles d'échanges

- Création de pôles multimodaux : TC, les modes doux et des lieux de covoiturage

Mise en œuvre du schéma directeur des aménagements cyclables

➤ Volet Habitat

Mieux connaître l'évolution et la répartition des logements :

- Création d'un observatoire Logement

Financement d'un 1^{er} PLH Intercommunal

➤ Volet Aménagement

Valoriser le patrimoine historique et architectural des territoires

- Mise en valeur des sites à forte valeur culturelle et archéologique : Mont Vouan, Grotte du Baré (ou dans le volet environnement ou culture et patrimoine=> lequel est le plus pertinent pour se garantir des financements ?)

Ingénierie liée à l'aménagement et au développement durable

Créer une synergie entre les SCoTs et les projets des partenaires (intégration, cohérence).

- Mettre en œuvre un observatoire d'évaluation sur l'aménagement du territoire à l'échelle du Genevois Français

➤ Volet Environnement

Ouverture et Valorisation des sites naturels remarquables à l'éco-tourisme :

Lien avec les démarches de territoire notamment les ENS

Meilleure connaissance des enjeux environnementaux sur le territoire du SCOT des 3 Vallées

➤ Volet Agriculture

Développer une agriculture économiquement viable, vivable, transmissible

- Foncier :
 - Mise en place de réflexions foncières intercommunales concertées et définition de stratégies, en conformité avec les orientations du SCoT
 - Aide à la constitution de réserves foncières pour les collectivités locales en vue d'un usage agricole et avec mise en place d'un bail
- Mise en place d'outils collectifs sur les aspects travail
 - Accompagnement de réflexions collectives avec ouverture à d'autres secteurs d'activités : mobilisation des acteurs, visites, interventions...
 - Création d'outils collectifs (atelier collectif de découpe, de transformation, abattoir...)
- Structuration, études de faisabilité

Soutenir une agriculture qui répond aux attentes sociales, développant la diversification des exploitations et la commercialisation en circuits courts

- Accompagnement à la création ou au développement de modes de commercialisation en circuits courts, individuels ou collectifs
- Emergence et accompagnement de projets collectifs de diversification des exploitations, vers la commercialisation en circuits courts et/ou vers des activités de services (ex : restauration collective)
- Communication, promotion des circuits-courts

Promouvoir une agriculture qui intègre et valorise l'environnement

- Conduite de réflexions collectives autour de l'utilisation des effluents d'élevage et des déchets organiques (co-compostage avec des déchets verts, des déchets bois...).
- Mise en place de filières de collecte et de traitement des effluents : compostage, méthanisation, stockage,...

➤ **Volet Culture**

Structuration des équipements culturels

- Valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine bâti du territoire notamment par la réalisation d'études d'impact, d'organisation de fouilles archéologiques et de mesure de protection des sites remarquables.
- Etudes pré opérationnelles et aménagements extérieurs de sites patrimoniaux d'intérêt communautaire (ex : aménagements scéniques).

Appel à projets

- **Diversité culturelle**
 - Soutien des initiatives culturelles favorisant le lien social entre les générations et la réappropriation du territoire par ses habitants (Travail de mémoire / Résidence d'artistes en collaboration avec de nombreuses associations du territoire et organisation d'un événement biennal majeur) y compris transfrontalier.
 - Actions culturelles à destination de la jeunesse organisées en lien avec d'autres territoires (actions communes aux MJC du Genevois français, partenariat avec des bibliothèques du territoire du CDDRA).
- **Mise en réseau des bibliothèques**
 - Soutien des projets de mise en réseau des services publics et des équipements culturels par l'animation et la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale (accompagnement à l'informatisation + animation du réseau des bibliothèques+ création d'un fonds spécifique communautaire).

✚ Projets en cours de discussion pour une éligibilité aux financements du CDDRA

Structurer les activités touristiques

- Affirmer une démarche collective d'organisation touristique en renforçant les coopérations entre acteurs touristiques
- Renforcement des outils de communication, de la signalétique touristique et identitaire
- Développer un tourisme des 4 saisons.
- Prendre en compte les patrimoines comme centres d'intérêts touristiques

Projets non éligibles aux financements du CDDRA

Ingénierie liée à l'aménagement et au développement durable

- Aider à la compatibilité des Documents d'Urbanisme Locaux / SCoT
- Document d'Aménagement Commercial => ou dans le volet économie.

Volet Environnement

- Création de circuits et de balades thématiques

Renforcement des actions en faveur du logement

- Soutenir la politique d'aide au logement social et aidé par le renforcement des procédures OPAH intercommunales
- Promouvoir et soutenir la mixité des logements et une répartition géographique cohérente en relation avec les structures du territoire : parcours résidentiels
- Soutenir les projets de réhabilitation de logements en habitat aidés ou saisonniers

Appui à l'application des principes du développement durable dans l'habitat

- Accompagnement à la maîtrise énergétique sur les habitats anciens

Monsieur FOREL précise que les Communes peuvent elles-aussi proposer des projets communaux au titre des financements du CDDRA.

La Commune d'Onnion a transmis un certain nombre de projets afin d'envisager leur éligibilité à ces financements :

Opération : Exposition sur les grottes du Baré : Projet de Musée

Ce dossier pourrait être déposé auprès de la commission culture du CDDRA.

Opération : Pont de la Tourne : Rénovation – sécurisation des murs et barrières.

Sauf à ce que ce projet porte sur la rénovation architecturale du fait du caractère patrimonial du site, la demande de subvention ne sera certainement pas acceptée.

Opération : appartements au dessus de la crèche : Rénovation de deux appartements et réfection de la toiture et des façades.

Monsieur FOREL indique qu'au titre de la DETR, il peut être envisagé d'obtenir des financements ; cependant, le CDDRA ne financera pas ces dépenses sans la réalisation d'un PLH et la mise en œuvre de technique architecturale innovante.

Opération : Bâtiment ancien hôtel-restaurant du Mont-Blanc :

niveau 0 : restauration scolaire : coût approximatif

niveau RDC : bar-restaurant-accueil : sans objet

niveau 1 : 1^{er} étage : maison médicalisée pour 230 M2 - pas de coût défini

Monsieur FOREL rappelle aux communes l'importance pour ces dernières de communiquer auprès des associations de leur territoire afin de leur présenter les possibilités de financement dans le cadre du CDDRA. Les agents de la CC4R se tiennent à la disposition des acteurs du territoire pour les accompagner dans la définition de leur projet et la formalisation de leur demande de subvention.

6. Questions diverses

- **Proposition d'organisation d'ateliers thématiques fin juin 2013 – bilan de l'activité de la CC4R**

Monsieur FOREL propose qu'en cette dernière année de mandat électoral, il soit organisé des ateliers afin de réunir l'ensemble des conseillers municipaux dans le but de leur présenter un bilan de l'activité de la CC4R depuis 2009.

Les ateliers pourraient se dérouler à la fin du mois de juin, en début de soirée, un jour de semaine.

La date définitive sera communiquée aux élus dans les plus brefs délais.

- **Information sur diverses réunions**

Visite du site Méthanisation le 26 mars 2013 à LAVIGNY (Suisse).

Signature de la Convention d'objectifs avec ALVEOLE à 15h à Ville en Sallaz

le 28 mars

Bureau des Vice-présidents le 28 mars à 16h à Ville en Sallaz

Bureau du SM4CC le 29 mars à 14h30 à Reignier

Commission Action Sociale le 29 mars 2013 à 18h à Fillinges

Commission Intercommunale pour l'accessibilité le 08 avril à 17h à Faucigny, Ville-en-Sallaz et la Tour.

Comité Syndical du SM4C le 12 avril à 14h30 à Reignier

Comité Syndicat du SCOT le 17 avril à 18h30 à Marcellaz

Commission économie du SCOT le 18 avril à 14h à Fillinges

Copil du PPT du Roc d'Enfer au Biot le 19 avril

Réunion ENS sur le Mont-Vouan le 19 avril à Fillinges

Commission d'appel d'offre du SCOT pour l'ouverture des plis le 22 avril à 9h à Fillinges

Monsieur FOREL précise que suite à la consultation lancée pour l'élaboration du SCOT, 6 candidats ont répondu pour le lot « environnement », 3 pour le volet « aménagement et coordination de la mission », 1 candidat pour le lot « agriculture » et 2 pour le lot « économie ».

- **Programmation de diverses réunions**

Commission Habitat du SCOT le 23 avril à 18h à Fillinges – Sapinière

Comité de pilotage du CDDRA le 26 avril à 10h à Archamps (C.C.G)

Comité de pilotage du CDDRA le 07 mai à 18h à Archamps (C.C.G)

Assemblée Générale ALVEOLE le 22 mai à 17h à Ville-en-Sallaz- salle Vittoz

A noter que le Conseil Général organise le 09 juin 2013 une visite de différents sites remarquables notamment le château de Faucigny.